



ROUEN



2 EXPOS CANINES

Parc des Expositions Rouen Sud
46 av. des Canadiens - 76120 Le Grand Quevilly

SAM. 3 DECEMBRE 2022
NATIONALE
CACS

DIM. 4 DECEMBRE 2022
INTERNATIONALE
CACIB

Chaque jour : Ring d'honneur à 15 h 30

avec Jeunes présentateurs et les meilleurs Baby, Puppy, Vétéran, Champion, Meute, Paire, Couple, Lot de Reproducteur et Lot d'Affixe, Groupes

Best in Show Jeunes Chiens et Chiens Adultes

Clôture des engagements :

19 NOVEMBRE 2022 (date de réception - aucun engagement ne sera accepté après cette date)

HALLS CHAUFFES

ENTRÉE DES CHIENS À PARTIR DE 8H30
SORTIE LIBRE A PARTIR DE 16 H

EXPOSITION SANS CAGES

Animation dimanche :
DOG DANCING

Vendredi 2 Décembre 2022
entre 15h et 18h
SEANCE DE CONFIRMATIONS POUR
CHIENS NON EXPOSES
Demander l'imprimé spécial à l'ACTSM
au 02.32.10.38.19
le télécharger sur canine76.fr
ou s'inscrire sur <https://cedia.fr>
Il est possible de s'inscrire directement
sur place le jour même.

LE CERTIFICAT ANTI-RABIQUE EST OBLIGATOIRE
POUR TOUS LES CHIENS
VENANT DES PAYS ETRANGERS
ET LES CHIENS DE 2° CATEGORIE

Il est recommandé de faire vacciner
les chiens contre la gastro-entérite à
parvo-virus et la toux du chénil.



ROYAL CANIN®

Feuilles à demander au secrétariat :
☎ : 02.32.10.38.19
ou sur canine76@wanadoo.fr

Engagements internet : <https://cedia.fr>
paiement sécurisé
L'ACTSM demande 1€ supplémentaire par
transaction pour frais bancaires.

Il est recommandé aux propriétaires de chiens de 2° catégorie (American
Staffordshire Terrier, Tosa et Rottweiler) de prendre toutes dispositions
relatives à l'article 211-5 de la loi du 6/01/99 - réécipissé municipal, tenue
en laisse et muselière en dehors des rings de présentation et cages.

COMPOSITION DU JURY PRESENTI

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des juges suivant le nombre de chiens ou cas imprévisibles.

| Samedi 3 décembre CACS | spéciale | Races | spéciale | Dimanche 4 décembre CACS - CACIB |
|---------------------------|----------|--|----------|-------------------------------------|
| Groupe 1 | | | | |
| Mme WHITE (Canada) | Spéciale | Berger Australien | | M. DUCHESNE |
| M. KARCHER | | Berger Allemand | Spéciale | M. ZAGLIO |
| Mme THEVENON-WHIR | | Chien de berger Belge, Schipperke | | Mme VARLET |
| Mme WHITE (Canada) | | Bouvier Australien Kelpie Australien | | M. KERIHUEL |
| M. KARCHER | | Bearded Collie | | Mme ROSER |
| M. DUCHESNE | | Collies | | M. KERIHUEL |
| M. CAVILLAC | | Berger Blanc Suisse | | Mme POUVESLE |
| M. CAVILLAC | | Berger de Beauce et Berger de Picardie | | M. POUVESLE |
| M. CAVILLAC | | Berger de Brie | Spéciale | M. KARCHER |
| M. CAVILLAC | | Bouvier des Flandres, des Ardennes | | M. KERIHUEL |
| M. POUVESLE | | Berger Polonais des Plaines, Nizinny, Bergers de Bergame, de la Maremme, et des Abruzzes, de Russie Méridionale, Bergers Croate, des Tatras, Roumain de Mioritza, Roumain des Carpates, Komondor, Kuvasz, Mudi, Pumi, Slovensky Cuvac | | Mme MAKOMASKI |
| M. CAVILLAC | | Berger de la Serra des Aires, Berger des Pyrénées, Berger Catalan | | M. KARCHER |
| Mme MAKOMASKI | | Chien Loup Tchèque | | M. POUVESLE |
| Mme POUVESLE | | Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes | | Mme ROSER |
| M. DI MATTEO (It) | Spéciale | Bobtail | | M. KARCHER |
| M. DUCHESNE | | Shetland | | M. KARCHER |
| M. KARCHER | | Welsh Corgi | | M. POUVESLE |
| M. KARCHER | Spéciale | Berger Américain Miniature | | Mme ROSER |
| Groupe 2 | | | | |
| Mme POUVESLE | | Affenpinscher, Pinschers, Schnauzers | | Mme PRESSIAT |
| Mme CLASS | | Boxer | Spéciale | Mme LAFAY |
| M. MATTERA | | Dogue Allemand | Spéciale | M. MIGNOT |
| Mme PRESSIAT | | Dobermann, Dogue Argentin, Chien de Montagne des Pyrénées, Mâtin des Pyrénées, Serra da Estrela, Cimarron Uruguayen, Dogue des Canaries, Fila Brasileiro, Fila de San Miguel, Mâtin de l'Alentejo, Mâtin Espagnol, Dogue de Majorque | | M. KERIHUEL |
| Mme WINDOWS (GB) | Spéciale | Rottweiler | | Mme BOULOT |
| Mme MAKOMASKI | | Bergers d'Asie Centrale, du Caucase, Yougoslave, Bosnie- Herzégovine et de Croatie, tornjak, du Karst | | M. POUVESLE |
| Mme MALHERBE | Spéciale | Bouvier Bernois, de l'Appenzell, de l'Entlebuch et Gd Bouvier Suisse | | Mme MAUPAS |
| M. LECOURTOIS | | Dogue de Bordeaux | Spéciale | Mme LAFAY |
| Mme CLASS | Spéciale | Bulldog Anglais | Spéciale | M. DELERUE (Pt) |
| M. LECOURTOIS | Spéciale | Bullmastiff, Mastiff | | Mme LAFAY |
| Mme PRESSIAT | | Chien de Léonberg | | M. MIGNOT |
| Mme CLASS | | Tosa | | M. DELERUE (PT) |
| Mme POUVESLE | | Chien de Berger Kangal | | M. PRUNIER |
| Mme LAFAY | | Mâtin de Naples | | Mme PRESSIAT |
| Mme POUVESLE | | Landseer, Terre Neuve | Spéciale | Mme MAUPAS |
| Mme CLASS | | Dogue du Tibet, Saint Bernard | | Mme PRESSIAT |
| M. MATTERA | | Shar Peï | Spéciale | Mme LEVENTAKI (Gr) |
| Mme LAFAY | | Cane Corso | | Mme LEVENTAKI (Gr) |
| M. LEGROS | | Terrier Noir Russe | | Mme PRESSIAT |
| Mme PRESSIAT | | Hovawart, Bulldog Continental et autres races du groupe | | M. DELERUE (PT) |
| Groupe 3 | | | | |
| M. LEGROS | | Cairn Terrier, Skye Terrier, Terrier Ecosais, West Highland White Terrier | | M. MIGNOT |
| M. LEGROS | Spéciale | Fox Terrier | | M. SALLET |
| M. SOULAT | | Terrier du Reverend Russell, Terrier Jack Russell | | Mme FROELICH |
| M. LEGROS | | Terriers Divers : Airedale, Bedlington, Border, Lakeland, Manchester, Norfolk, Norwich, Sealyham, Australien à poil Soyeux, Brésilien, Toy, Irlandais, Irlandais à poil doux, Glen of Imaal, Japonais, Kerry Blue, Tchèque, Welsh | | Mme FROELICH |
| M. COPPEL | Spéciale | Bull Terrier, Bull Terrier Miniature | | Mme EHM |
| Mme FROELICH | | Staffordshire Bull Terrier | Spéciale | Mme EHM |
| M. SOULAT | | Terrier de Chasse Allemand | | M. KERIHUEL |
| M. MATTERA | | Yorkshire Terrier | | M. SALLET |
| Mme LAFAY | | Staffordshire Terrier Américain | | Mme EHM |
| Groupe 4 | | | | |
| M. DELERUE (PT) | | Teckels | | M. TOPEL (D) |
| Groupe 5 | | | | |
| Mme ROSER | | Alaska Malamute, Siberian Husky, Samoyède, Basenji | | M. MATTERA |
| M. MIGNOT | | Akita Américain | Spéciale | M. PRUNIER |
| M. ARNOULT | | Chow chow | Spéciale | M. KLEIN |
| M. ARNOULT | | Eurasier | | M. MATTERA |
| Mme ROSER | | Spitz de Norrbotten, des Visigoths, Finlandais et Japonais | | M. KLEIN |
| M. MATTERA | | Chien de Canaan, du Mexique, du Pérou | | M. KLEIN |
| Mme ROSER | | Spitz Allemand et Italiens | Spéciale | M. KLEIN |
| M. MATTERA | | Akita Inu, Berger Finnois de Laponie, Buhund Norvégien, Chien de Berger Islandais, Chien d'Elan Norvégien, Chien d'Elan Suédois, Chien d'Ours de Carélie, Chien du Groenland, Chien Finnois de Laponie, Chien Norvégien de Macareux, Chien Thaïlandais à crête dorsale, Hokkaido, Kai, Kishu, Laikas, Lapphund Suédois, Shiba, Shikoku, Chien de Garenne des Canaries et Portugais, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco d'Ibiza et autres races du groupe | | Mme ROSER |

| Samedi 3 décembre CACS | spéciale | Races | spéciale | Dimanche 4 décembre CACS - CACIB |
|---------------------------------------|----------|---|----------|-------------------------------------|
| Groupe 6 | | | | |
| Mme ROSER | | Basset Fauve de Bretagne, Basset Artésien Normand, Griffon Fauve de Bretagne, Chien d'Artois | | M. SALLET |
| M. KARCHER | | Dalmatien | Spéciale | M. SALLET |
| M. SALLET | | Basset Hound, Beagle Harrier, Harrier, Chien de Saint Hubert, Rhodesian Ridgeback, Anglo Français de Petite Vénerie, chiens courants de Halden, de Hamilton, de Hygen, de Posavatz, Billy, Poitevin, Chien courant Polonais, Griffon Nivernais, Chien courant Slovaque, Basset des Alpes, Ariegeois, Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeois, Griffon Vendéen, Basset de Westphalie | | Mme ROSER |
| M. FAVRE | | Chien de Rouge et de Hanovre, Basset Suédois, Brachets, Chien à Loutré, Chiens Courants Suisses, de Bosnie à poil dur, de Montagne du Montenegro, de Schiller, d'Istrie, du Smaland, Espagnol, Finlandais, Grec, Italien | | M. SOULAT |
| Groupe 7 | | | | |
| Mme GUILBERT- JULIEN | | Braque Allemand | Spéciale | M. GERLET |
| Mme GUILBERT- JULIEN | | Braques de Burgos, d'Auvergne, Saint Germain, Français, de l'Ariège, du Bourbonnais | | M. DI MATTEO (It) |
| Mme GUILBERT- JULIEN | | Braques de Weimar, Hongrois | | M. VIEUBLE |
| Mme GUILBERT- JULIEN | | Epagneuls Picard, Bleu de Picardie, de Pont Audemer | Spéciale | M. VIEUBLE |
| M. DI MATTEO (It) | | Epagneuls Bretons, Chien d'arrêt Danois ancestral, frison, chien de Perdrix de Drente | | Mme GUILBERT JULIEN |
| Mme GUILBERT- JULIEN | Spéciale | Petit et Grand epagneul de Munster et du Langhaar | | M. VIEUBLE |
| Mme GUILBERT- JULIEN | Spéciale | Drahthaar | | M. DI MATTEO (It) |
| Mme HARDY-BEAUCHOT | | Griffon Korthals | | M. BENARD |
| Mme HARDY-BEAUCHOT | | Epagneul Français, Setter Gordon | | M. VIEUBLE |
| Mme HARDY-BEAUCHOT | | Barbu Tchèque, Setter Anglais, Setter Irlandais, Pointer | | Mme GUILBERT JULIEN |
| Groupe 8 | | | | |
| M. SOULAT | | Barbet, Chien d'eau Américain, chien d'eau Espagnol, Frison, Portugais, Romagnol, d'Oysel Allemand | | M. DI MATTEO (It) |
| M. DELERUE (PT) | | Clumber Spaniel, Cocker Spaniel Américain, Cocker Spaniel Anglais, English Springer Spaniel, Welsh Springer Spaniel, Field Spaniel, Sussex Spaniel, Irish Water Spaniel, Kooikerhondje | | M. DI MATTEO (It) |
| Mme BOULOT | | Golden Retriever | | Mme CHARLOT |
| Mme CHARLOT | | Retriever du Labrador, Retriever à Poil Bouclé, Retriever à Poil Plat, Retriever de la Baie de Cheasapeake, Retriever de la Nouvelle Ecosse | | Mme BOULOT |
| Groupe 9 | | | | |
| M. SOULAT | | Bichon à Poil Frisé, Bolonais, Havanais, Maltais, Petit Chien Lion, Kromfohrlander | | M. TYTGAT |
| M. SOULAT | | Coton de Tuléar, Chien Chinois à Crête | | M. ARNOULT |
| M. ARNOULT | | Bouledogue Français | | Mme THEVENON-WHIR |
| M. TYTGAT | | Caniches Chien Puricolore a poil frise | | Mme SANSON |
| M. SALLET | | Cavalier King Charles, King Charles | | M. DELERUE (PT) |
| M. ARNOULT | | Epagneul Tibétain, Lhasa Apso, Shih Tzu, Terrier du Tibet | | M. LEQUAIN |
| M. SOULAT | | Chihuahua | | M. DI MATTEO (It) |
| M. TYTGAT | | Epagneul Nain Continental, Petits Chiens Russes | | Mme SANSON |
| M. SOULAT | | Epagneul Japonais, Epagneul Pékinois | Spéciale | Mme SANSON |
| M. KARCHER | | Terrier de Boston, Carlin | | M. DELERUE (PT) |
| M. SOULAT | | Griffon Belge, Bruxellois, Petit Brabançon | | M. DELERUE (PT) |
| Groupe 10 | | | | |
| M. COLAS | | Lévrier Afghan, Saluki | Spéciale | Mme WHITE (Canada) |
| M. COPPEL | | Barzoï, Lévrier Ecossois, Lévrier Irlandais, Azawakh | | Mme WHITE (Canada) |
| Mme DESQUARTIERS | | Greyhound | | Mme WHITE (Canada) |
| Mme DESQUARTIERS | | Whippet | Spéciale | Mme WHITE (Canada) |
| M. COPPEL | | Galgo, Lévrier Hongrois, Lévrier Polonais, Sloughi | | Mme DESQUARTIERS |
| M. COLAS | | Petit Lévrier Italien | | Mme WHITE (Canada) |
| Races non reconnues par la FCI | | | | |
| M. FAVRE | | Epagneul de Saint Usage | | Mme GUILBERT-JULIEN |
| M. FAVRE | | Briquet de Provence, Bruno St Hubert Français, Corsin | | M. SOULAT |



ROYAL CANIN®

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra au Parc des Expositions de l'Agglo de ROUEN, avenue des Canadiens 76120 GRAND QUEVILLY

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30, les jugements commenceront à 09h30 précises et pourront être interrompus pour le déjeuner.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens classés jusqu'au 4^e excellent ne pourront quitter l'exposition avant 16h30. Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à partir de 16h00.

RESTAURATION – Un buffet sera installé à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

PRESENTATION – Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monochides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'exposition ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges, article 13 h, i, j.

Sont seuls admis à l'exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Pour les engagements en Lots d'Élevage, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur (cf. feuille d'engagement) pour 3 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle (1) et en avoir acquitté le montant. Pour les meutes (terriers, teckels, chiens courants) le prix d'engagement pour un minimum de 6 sujets appartenant au même propriétaire est fixé par l'organisateur (cf. feuille d'engagement) donnant droit à l'engagement en classe individuelle de 6 chiens. Elles doivent être jugées suivant l'échelle des points adoptée par la SCC. Les meutes de terriers et de teckels sont jugées séparément des meutes de chiens courants. Les autres sujets appartenant à la meute pourront être également engagés en classes individuelles (1) mais devront acquitter le montant fixé par l'organisateur. Une meute se compose au minimum de 6 chiens.

Les droits d'engagements doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception qui devra être présenté à l'entrée.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un

classement.

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES Réserve aux Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises au travail dans l'utilisation chassée. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipement.

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – le règlement des engagements libellé à l'ordre de l'Association Canine de Seine-Maritime, doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 19 Novembre 2022. Tout engagement parvenant après cette date (date de la poste faisant foi) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif "Excellent" dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif "Excellent". Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part

aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition. **MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 Jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

| | |
|---|---------|
| Age minimum exigé pour la confirmation : 12 mois sauf | |
| Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres | 15 mois |
| Schmauer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rotweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois | 15 mois |
| Teckels | 15 mois |
| Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibienco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland | 15 mois |
| Rhodesian Ridgeback | 15 mois |
| Retrievers | 15 mois |
| Épagneuls Pékinois et Japonais | 10 mois |
| Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski | 15 mois |

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 80 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRES IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

CONCERNANT LA CAUDECTOMIE, L'OTECTOMIE, AINSI QUE LES OBLIGATIONS SANITAIRES S'IMPOSANT AUX CHIENS DE 2^e CATEGORIE, VEUILLEZ CONSULTER LE REGLEMENT SUR LE SITE DE LA SCC

n° d'arrivée samedi

2 Expositions Canines ROUEN - DECEMBRE 2022

n° d'arrivée dimanche

Samedi 3 : Exposition nationale avec attribution du CACS
Dimanche 4 : Exposition internationale avec attribution du CACIB
Demande d'engagement – Meldeschein – Entry Form



Exposition Nationale uniquement

Samedi 3 décembre

Exposition Internationale uniquement

Dimanche 4 décembre

Deux expositions

Samedi 3 et Dimanche 4 décembre

➤ **Expo Nationale** = un tarif➤ **Expo Internationale** = un tarif➤ **Expo 2 jours*** = 1 tarif

* la dégressivité pour le tarif Expo 2 jours s'entend pour un même nombre de chiens engagés dans la même classe d'âge le samedi et le dimanche

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 19 novembre (date de réception)** à :

CEDIA - Exposition de Rouen - 67 av. du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de l'ACTSM

- la photocopie des justificatifs (champion et travail),

- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger

Engagements internet : <https://cedia.fr>, tarif de l'organisateur sans supplément ; règlement par carte bancaire, paiement sécurisé. Seuls les engagements payés sur le site seront retenus.
L'organisateur demande 1 € supplémentaire pour les frais bancaires

Les engagements par fax ou par e-mail ne seront pas retenus.

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° LO : _____

tatouage ou transpondeur

Nom du Chien : _____

Race : _____

| | | | | |
|--|--|--|--|---|
| Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/ Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois. | Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. | Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkhound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Pull, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles. | Poil : Teckels, St-Bernard, Chihuahua, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers Allemand, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Russkiy Toy. | Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes. |
|--|--|--|--|---|

Né le : ____ / ____ / ____

Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays _____

E-mail : _____ Tél : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne concourant pas Meute Confirmation - uniquement pour les chiens exposés

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit en classe ouverte, jeune ou puppy, selon son âge. La confirmation est gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.

INSCRIPTION JEUNE PRÉSENTATEUR (JUGES : Mme Thevenon Whir - Mme Froelich - M. Tytgat)

Nom : _____ Prénom : _____

Catégorie d'âge : 10-13 ans 14-17 ans

| Participation | CACS | CACIB | 2 jours | Sommes adressées |
|--|---|-------|-------------------------------|------------------|
| 1 ^{er} chien | 41 € | 53 € | 80 € (soit 40€ par expo) | |
| 2 ^e et 3 ^e chien (chacun) | 36 € | 48 € | 72 € (soit 36€ par expo) | |
| 4 ^e et suivants (chacun) | 31 € | 42 € | 62 € (soit 31€ par expo) | |
| Puppy, Baby, Vétéran | 26 € | 30 € | 48 € (soit 24 par expo) | |
| ne concourant pas | 10 € | 10 € | 20 € | |
| Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur, Couple, Paire | 8 € | 8 € | 16 € | |
| Tarif groupe : 6 chiens "MÊME PROPRIÉTAIRE" | 216 € | 246 € | 408 € (soit 34€ l'engagement) | |
| Chien supplémentaire dans le groupe "MÊME PROPRIÉTAIRE" | 34 € | 40 € | 60 € (soit 30€ par expo) | |
| Meute (uniquement TERRIERS-TECKELS-CHIENS COURANTS)** | 61 € | 85 € | 124 € (soit 62€ par expo) | |
| Chien supplémentaire de la meute** | 20 € | 25 € | 38 € (soit 19€ par expo) | |
| Réservation catalogue papier (e-catalogue gratuit) | 5 € | 7 € | | |
| Jeune présentateur (remplir l'encadré ci-dessus) | 8 € | 8 € | 16 € | |
| Carte accompagnateur | 4 € | 4 € | 8 € | |
| Cotisation ACTSM (facultatif) | <input type="checkbox"/> Simple : 15 € <input type="checkbox"/> Couple : 20 € | | | |
| Réduction de 2 € par engagement pour les adhérents ACT Seine Maritime à jour de cotisation N° de carte ACTSM 2022 : | | | | - |
| Total global | | | | |

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chénil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à _____

le _____ Signature du propriétaire :

Afin que les visiteurs aient le plaisir de voir le plus de chiens possible, nous vous remercions de ne pas quitter l'exposition avant 16h.

Par Mandat Chèque CCP Virement Libellé au nom de l'ACT de Seine Maritime

IBAN – Identifiant International de Compte : FR76 1027 8021 0400 0205 5260 183

BIC – Identifiant International de l'Etablissement : CMCIFR2A

DOMICILIATION : CCM GRAND QUEVILLY

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion
Joindre photocopie du titre

CLASSE TRAVAIL

Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail. (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements)

Chiens de Défense

Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers

Date et lieu du concours où la chien a obtenu un TB

Barbets

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{re} ou 2^e cat.).

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers

Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION :

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements.

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.



SA SANTÉ EST LA CONDITION D'UN AVENIR MAGNIFIQUE.

Les premiers mois de votre chiot sont décisifs pour construire son avenir.

ROYAL CANIN® a développé une nutrition sur-mesure qui répond aux besoins spécifiques de sa croissance grâce à des combinaisons exclusives de nutriments soutenant son système immunitaire et renforçant sa santé digestive.

Choisir l'excellence nutritionnelle ROYAL CANIN®, c'est assurer à votre chiot une santé optimale et lui donner ainsi toutes les chances d'un magnifique avenir.

